brossard

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-467-01

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC LUXOR ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 048 700 $ AFIN D'EN MODIFIER L'OBJET

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue 2 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT que le greffier a mentionné l'objet du règlement ;

QU'À SA SÉANCE DU 20 AOÛT 2024, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement REG-467 ordonnant des travaux d'aménagement du parc Luxor et décrétant un emprunt et une dépense de 2 048 700 $* est modifié par le remplacement, dans son titre, à son article 1 et dans son Annexe A, de « parc Luxor » par « parc de Liège ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

Doreen Assaad

La greffière,

Joanne Skelling